



santé
famille
retraite
services

LETTRE A TOUTES LES CAISSES n° DAJI-2019-627

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles

Bobigny, le 28/11/2019

Objet : *Décision DPO n°19-16
ASS – Évaluation « Atelier Nutrition Senior »*

Madame, Monsieur le Directeur Général,
Madame, Monsieur le Directeur,

Je vous informe de la décision du Directeur Général de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole de mettre en œuvre le traitement de données à caractère personnel, dénommé Évaluation "Atelier Nutrition Senior", dont la finalité est la gestion de programmes de prévention et d'accompagnement social des assurés de l'assurance vieillesse, ainsi que de leurs ayants droit. Ce traitement a pour objectif d'assurer un suivi des services offerts aux personnes qui ont adhéré aux ateliers.

Ce traitement a été inscrit dans le registre des traitements nationaux. Toutes les Caisses de Mutualité Sociale Agricole sont concernées par le traitement.

Par conséquent, vous trouverez ci-joint copie de la décision de la CCMSA, laquelle devra être signée puis publiée sur le site Internet pendant toute la durée du traitement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur Général, Madame, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

**Signée par la Directrice des Affaires Juridiques
et Institutionnelles**

Agnès CADIOU

Nombre de document(s) annexe(s) : 2
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par Simon DUPONTEIX
☎ 01 41 63 80 48